

Archives départementales de la Haute-Vienne

108 J

Fonds Albert Lacrocq

(1940-1944)

Répertoire numérique

par

Hélène Taillemite et Anne Gérardot

Limoges
2014

Introduction

Fils de l'érudit Louis Lacrocq (1868-1940), président de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (1922-1940) et secrétaire de la Société archéologique et historique du Limousin, Albert Lacrocq (1893-1945) occupa durant la Seconde guerre mondiale le poste de directeur de l'un des principaux journaux limousins, *Le Courrier du Centre*, imprimé à Limoges. Ce fonds donné aux Archives départementales de la Haute-Vienne en 2014 (entrée 2014/56) par Mme Hélène Taillemite, ancienne secrétaire de documentation aux Archives départementales et petite-fille d'Albert Lacrocq, concerne la censure exercée sur le journal par le régime de Vichy et les autorités allemandes.

Jean-Baptiste Chatras, issu d'une famille de notaires de Corrèze, avait acheté en 1857 une imprimerie et un journal, *Le 20 décembre*, qui devient en 1860 (n° 321 daté du 27 novembre) *Le Courrier du Centre : journal quotidien de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse*. Le journal paraît sous ce titre jusqu'au 17 août 1944 (n° 185). Remplacé par *Le Démocrate : organe des Démocrates français*, dont les premiers numéros paraissent clandestinement, puis par *La Liberté du Centre* (25 octobre 1944-28 février 1950), il connut par la suite plusieurs autres dénominations. Le titre, alors nommé *Le Courrier du Centre et du Centre-Ouest*, est finalement racheté en 1958 par Robert Hersant et intégré au journal régional *Centre Presse*, dont les éditions départementales couvrent les trois départements du Limousin. Les éditions de *Centre Presse* extérieures à la Vienne cessent de paraître le 13 février 1982.

La gestion du *Courrier du Centre* a conservé durablement un caractère familial. Jean-Baptiste Chatras géra en effet le journal en collaboration avec ses gendres, parmi lesquels Albert Guillemot, nommé rédacteur en chef. En 1913, le développement du journal rendit nécessaire la création d'une société anonyme, la Société des journaux et publications du Centre, qui permit l'entrée de capitaux extérieurs. La majeure partie des actions demeura cependant aux mains de la famille du fondateur. Louis de Lamothe, qui fut directeur général et président du conseil d'administration de la société durant près d'un demi-siècle, contribua à l'accroissement de l'audience du titre, qui compta jusqu'à six éditions départementales. La ligne politique suivie par *Le Courrier du Centre* était celle d'un républicanisme modéré incarné par Louis de Lamothe, réputé très attentif à l'orientation de son journal¹. À la suite de l'armistice du 22 juin 1940, la fidélité à ses opinions politiques conduisit Louis de Lamothe à adopter une attitude favorable au gouvernement du maréchal Pétain.

L'occupation allemande et l'instauration du régime de Vichy vont de pair avec la mise en place d'une étroite surveillance de la presse, soumise à une censure sévère. Exercée par les autorités allemandes en zone occupée et par le régime de Vichy en zone libre, elle repose en premier lieu sur la création par Vichy d'un Secrétariat général à l'Information et à la Propagande (1940-1944), dont la direction est confiée à Paul Marion puis, en 1944, à Philippe Henriot. Des services de censure chargés de surveiller la presse à l'échelon régional, départemental et local sont également créés. Cette censure s'exerce de manière préventive, à travers la transmission aux directions de journaux de consignes écrites ou orales, à caractère impératif ou facultatif, de caractère permanent ou transitoire, et de notes d'orientations confidentielles qui devaient être

¹ Mémoire en défense d'Albert Lacrocq lors de son procès à la Libération, document communiqué par Mme Taillemite. La plupart des informations qui suivent concernant l'histoire et l'attitude du *Courrier du Centre* sous l'Occupation sont empruntées à ce document.

développées, mais non textuellement recopiées, par les éditorialistes. Des dépêches favorables à la politique du régime de Vichy sont rédigées par l'agence Havas et adressées aux journaux ; celle-ci est remplacée en juin 1940 en zone libre par l'Office français d'information (OFI), dont les objectifs étaient similaires. La censure s'exerce également de manière coercitive, le non-respect des consignes exposant les journaux à des sanctions allant de la réduction des subventions ou de l'approvisionnement en papier, à la suspension ou à l'interdiction de la publication. Devant l'occupation allemande et le contrôle de plus en plus strict exercé sur la presse, certains journaux se sabordèrent : ce fut le cas du *Figaro* et du *Temps* et, en 1943, de *La Montagne*. D'autres se replièrent en zone libre et continuèrent à paraître.

Engagé par son directeur dans la voie du soutien au régime de Vichy, *Le Courrier du Centre* relaie fidèlement la propagande officielle. Malade, Louis de Lamothe est remplacé à la direction du journal par Albert Lacrocq, déjà administrateur du journal depuis 1919, par intérim à partir de septembre 1941 puis définitivement à compter du 2 juillet 1942, date du décès de Louis de Lamothe. Hostile à la collaboration, Albert Lacrocq se sépare des journalistes les plus favorables au régime de Vichy, notamment le rédacteur en chef Adam, dit Pierre Davesnes, qu'il remplace par M. Magadoux. À partir de la fin de 1942, le journal est soumis au régime du « contrat », obligeant à suivre l'orientation donnée par le gouvernement. Albert Lacrocq eut à répondre à la Libération de la poursuite de la publication du *Courrier du Centre* sous l'Occupation. L'ordonnance du 30 septembre 1944 avait en effet ordonné la disparition de tous les journaux ayant continué à paraître après le 25 juin 1940, date d'entrée en application de l'armistice. Si Albert Lacrocq sortit blanchi de ce procès, *Le Courrier du Centre* ne put reparaître sous le même titre, comme ce fut le cas pour la quasi-totalité de la presse française².

Dans le mémoire en défense rédigé à l'occasion du procès, Albert Lacrocq détaille les étapes de la lutte, ouverte ou larvée, qui opposa le personnel du journal aux services de la censure. La ligne de conduite adoptée fut de ne pas risquer de voir le journal disparaître — il eût alors été, selon Albert Lacrocq, remplacé par un titre entièrement contrôlé par Vichy, car le régime n'aurait plus toléré le sabordage d'autres journaux après ceux du *Temps* et du *Figaro* — mais de respecter les consignes *a minima* : application des seules consignes impératives de la censure, refus de toute propagande non obligatoire, signature des articles imposés de la mention « Havas » ou « OFI », absence de développement des notes d'orientation, refus d'insérer les communiqués de la Légion des volontaires français et de la Milice, rédaction des éditoriaux par des journalistes extérieurs à la rédaction de Limoges pour dégager la responsabilité de la rédaction du journal, refus de la direction de paraître à des manifestations officielles...

À la fin de l'année 1941, Marcel Pays prit ses fonctions de chef de la censure régionale de Limoges. Décrit dans le mémoire en défense comme un censeur inféodé à l'Allemagne, il réclama notamment l'éviction de M. Magadoux, rédacteur en chef, auquel étaient reprochés sa tiédeur et son refus de signer des éditoriaux. Le 2 août 1942, le ministre de l'Information somma sans succès Albert Lacrocq de le remplacer par Simon Arbellot, directeur de la censure. Le 18 janvier 1943, la censure allemande s'installe à Limoges, où elle était dirigée par le lieutenant Sahn. C'est au cours des années 1943-1944, au cours desquelles s'opéra un net durcissement de la censure, que se produisirent les principaux événements de la lutte opposant le journal aux services de la censure. Le 21 janvier 1943, M. Berthaud, accrédité du journal à Vichy, fut arrêté par la Gestapo à la suite de l'interception d'une note défavorable à Laval et au Reich. Le 2 juillet de la même année, le rédacteur en chef échappa de peu à l'arrestation pour n'avoir pas publié une dépêche relative aux bombardements de Cologne. En août, le Secrétariat général à l'Information fit savoir à la direction que le journal comptait parmi la minorité de journaux auxquels des reproches graves pouvaient être adressés.

² *La Montagne* est l'un des rares exemples de journaux autorisés à reparaître sous leur titre d'origine, en raison de services rendus à la Résistance.

La publication dans le n° 286 daté des 5 et 6 décembre 1943 d'une information titrée « Le "Préfet du maquis" fixe les prix des pommes de terre et de la viande », passée entre les mailles de la censure, en regard d'un article relatant un déplacement du préfet régional de Limoges provoqua finalement l'arrestation du rédacteur en chef, M. Magadoux, et du directeur administratif, M. Tanneur. Tous deux furent conduits au camp d'internement d'Évaux, tandis que le directeur se voyait signifier par le Secrétariat à l'Information qu'il se trouvait désormais « exclu du contrat et astreint à tous les ordres que lui dicterait désormais le bon plaisir de la censure, sans aucune atténuation possible ». La parution du journal fut suspendue *sine die* pour atteinte à l'ordre public. La direction dut, pour obtenir la libération de ses collaborateurs et le retour au régime du contrat, accepter le remplacement de M. Magadoux par M. Marty. Quelque temps plus tard, le 18 juillet 1944, le journal refusa de publier, quelques semaines après le massacre d'Oradour-sur-Glane, un article remerciant le général allemand Gleiniger, commandant la place de Limoges, qui venait d'annoncer qu'il demandait la libération de prisonniers de la région et l'envoi de ravitaillement. Le journal fut saisi de nuit aux rotatives, Albert Lacrocq et M. Tanneur furent internés dans la prison de la Milice, qui réquisitionna le journal et son personnel. Les sanctions furent finalement levées. *Le Courrier du Centre* continua de paraître jusqu'au 17 août 1944 (n° 185), date à laquelle sa parution fut interrompue par la grève générale qui précéda la libération de Limoges, le 21 août.

Le fonds donné aux Archives départementales contient des collections chronologiques, de 1940 à la fin du mois de juillet 1944, des notes d'orientation et des consignes transmises à la direction du journal par les services de la censure. Mme Taillemite avait procédé avant le don à l'analyse des documents du fonds, qu'elle a accompagné de la transmission de pièces relatives au procès et à l'histoire du *Courrier du Centre*. Transmises sur papier pelure, puis par télécopieur, les notes d'orientation étaient pour la plupart conservées dans des classeurs. Ces notes ont été maintenues dans l'ordre exact dans lequel elles se trouvaient dans leurs classeurs d'origine ; l'ordre chronologique est de ce fait parfois approximatif. Le maintien de l'ordre primitif a cependant paru préférable dans la mesure où toutes les notes ne sont pas datées, notamment lorsque plusieurs d'entre elles étaient transmises un même jour. La collection des notes comporte quelques lacunes, dont l'une correspond sans doute à la période durant laquelle le journal se trouva exclu du régime du contrat. Les consignes, dont plusieurs pouvaient être transmises journalièrement aux directions des journaux, ont tout d'abord été recopiées ou recollées dans un carnet, puis rassemblées dans des classeurs. On a respecté lors du classement les bornes chronologiques des classeurs d'origine (les quelques recoupements des dates extrêmes des articles correspondent à des consignes conservées en double exemplaire dans des classeurs successifs).

Le fonds occupe après classement 1 ml et compte 14 articles (1914 pièces, numérotées au sein de chaque article). Qu'il s'agisse des consignes ou des notes d'orientations, les documents composant le fonds sont d'une grande fragilité en raison de la mauvaise qualité des papiers et des colles de l'époque, et doivent être manipulés avec précaution. C'est le cas en particulier des notes d'information transmises par télécopieur et constituées de fines bandes de papier collées sur des supports semi-rigides. Le fonds est librement communicable et peut être librement reproduit.

Sources complémentaires

Censure de la presse sous l'Occupation

Archives départementales de la Haute-Vienne

993 W — *Affaires militaires (versement fictif)*

993 W 105-112 Service régional de censure de Limoges (1940-1944).

993 W 113-117 Délégation régionale à l'information et à la propagande de Limoges (1940-1944).

993 W 226 Service régional de censure de Limoges : correspondance (reçue et adressée) relative notamment à l'application des consignes données à la presse régionale et aux « incidents de censure » (août 1940 - août 1944).

1401 W — *Service régional de la police judiciaire de Limoges.*

1401 W 10 Planches photographiques 2-4 : officiers dirigeant la censure allemande à Limoges, photographiés lors d'une réception (s. d.).

1991 W — *Direction générale des Renseignements généraux en Limousin.*

1991 W 38 Dossier n° 12143 : Peyre, censeur de la presse à Limoges (1941).

1991 W 45 Dossier n° 12964 : notification d'internement (censure de la presse, concerne le *Courrier du Centre*) (1942-1943).

Collection du Courrier du Centre

I/L 419 *Le Courrier du Centre : journal quotidien de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse* (1860-1944). Années 1860-1905 consultables en ligne sur le site de la Bibliothèque francophone multimédia de Limoges : http://83.206.139.119/le_courrier_du_centre/app/index.php

Archives nationales

F/41/14 à 36 Commissariat général à l'Information (CGI), septembre 1939-juin 1940.

F/41/37 à 335	Services de l'Information sous le gouvernement de Vichy, 1940-août 1944.
F/41/784 à 787	Services de l'Information sous le gouvernement de Vichy, 1940-1944.
F/41/791 à 795	Commissariat général à l'Information (CGI), 1940.
F/41/798 à 800	Services de l'Information sous le gouvernement de Vichy, 1940-août 1944.

Famille Lacrocq

Archives départementales de la Haute-Vienne

17 J	Fonds Albert et Louis Lacrocq : archives de Louis Lacrocq (1868-1940), président de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (1922-1940) et secrétaire de la Société archéologique et historique du Limousin, données en 1945 par son fils Albert Lacrocq ; tracts et affiches de la Seconde guerre mondiale remis par Albert Lacrocq.
------	---

Archives départementales de la Creuse

12 J	Fonds Lacrocq : archives de Louis Lacrocq (compléments en 1 J 244-245 et 10 F).
------	---

Orientation bibliographique

BERG GRAVENSTEN (Eva), *La quatrième arme : la presse française sous l'Occupation*, [Lausanne], 2001.

DIODONNAT (Pierre-Marie), *L'Argent nazi à la conquête de la presse française (1940-1944)*, Paris, 1981.

EL GAMMAL (Jean) et PLAS (Pascal), *Presse et politique en Limousin*, Limoges, 1998 [IN 8 L 361].

LASKA (Andreas), *Presse et propagande allemandes en France occupée : des Moniteurs officiels (1870-1871) à la Gazette des Ardennes (1914-1918) et à la Pariser Zeitung (1940-1944)*, Munich, 2003.

LIVOIS (René de), *Histoire de la presse française*, vol. 2 : *De 1881 à nos jours*, Lausanne, 1965.

Corps du répertoire

NOTES D'ORIENTATION ÉMANANT DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL À L'INFORMATION

- 108 J 1 1940 (11 septembre-20 octobre).
1940
25 pièces papier, dont l'une incomplète.
- 108 J 2 1941 (14 août)-1943 (26 mai).
1941-1943
355 pièces papier.
- 108 J 3 1943 (31 mai-11 août).
1943
98 pièces papier.
- 108 J 4 1943 (novembre-décembre ?).
1943
71 pièces papier. Très nombreuses pièces sans date.
- 108 J 5 1944 (2 février-19 mai).
1944
109 pièces papier.

CONSIGNES ÉMANANT DE LA CENSURE RÉGIONALE DE LIMOGES

- 108 J 6 1940 (20 novembre)-1941 (9 mars).
1940-1941
1 carnet papier, couverture cartonnée, 21,2 x 13,5 cm, 38 feuillets utilisés.
- 108 J 7 1941 (11 mars-8 octobre).
1941
169 feuillets papier.

108 J 8	1941 (7 octobre)-1942 (2 janvier). 141 feuillets papier.	1941-1942
108 J 9	1942 (5 janvier-16 juillet). 234 feuillets papier.	1942
108 J 10	1942 (16 juillet-25 novembre). 209 feuillets papier.	1942
108 J 11	1942 (25 novembre)-1943 (1 ^{er} mai). 194 feuillets papier.	1942-1943
108 J 12	1943 (2 mai-30 septembre). 148 feuillets papier.	1943
108 J 13	1943 (1 ^{er} octobre-30 décembre). Registre artisanal, reliure ficelle et couverture papier cartonné, 27,5 x 21,5 cm, 90 feuillets.	1943
108 J 14	1944 (2 janvier-31 juillet). 159 feuillets papier.	1944